

**CONSEIL DE LA CULTURE
DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 31 mars 2014



CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 mars 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Produits et charges	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7
AUTRES RENSEIGNEMENTS :	
Annexe A - Projets, ententes et mandats spéciaux	12
B - Produits autonomes	12
C - Charges de fonctionnement	13



Sainte-Agathe-des-Monts
124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc J8C 2B1
T. 819 326.3400
F. 819 326.8839

Saint-Jérôme
3-4-255, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc J7Y 2G4
T. 450 432.8625
F. 450 432.8868

Mont-Tremblant
969, rue de Saint-Jovite
bur. 201, Mont-Tremblant
Qc J8E 3J8
T. 819 425.8691
F. 819 425.9266

Sainte-Adèle
916, boul. de Sainte-Adèle
bur. 112, Sainte-Adèle
Qc J8B 2N2
T. 450 229.2987
F. 450 229.7749

Lachute
408A, rue Principale
Lachute
Qc J8H 1Y2
T. 450 562.3775
F. 450 562.1757

Blainville
905, boul. Michèle-Bohec
bur. 100, Blainville
Qc J7C 5J6
T. 450 971.1550
F. 450 971.4646

Rivière-Rouge
709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc J0T 1T0
T. 819 275.1666
F. 819 275.1113

Amyot Gélinas
S.E.N.C.R.L.

SANS FRAIS
1.877 326.3400

info@amyotgelinas.com
amyotgelinas.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Conseil de la Culture des Laurentides

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autres

Les prévisions des produits et charges de l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces prévisions.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.m.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Saint-Jérôme
le 28 mai 2014

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A111179



CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

	2014			2013	
	Fonds d'administration		Fonds des immobilisations	Total	Total
	Prévisions	Réalisation			
PRODUITS					
Contributions					
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	216 104 \$	216 104 \$	- \$	216 104 \$	212 984 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	18 769	18 769	-	18 769	21 269
Autres contributions	4 203	4 103	-	4 103	4 300
	239 076	238 976	-	238 976	238 553
Projets, ententes et mandats spéciaux (annexe A)	119 304	115 565	-	115 565	119 616
Autonomes (annexe B)	38 640	41 327	-	41 327	45 870
	397 020	395 868	-	395 868	404 039
CHARGES					
Projets, ententes et mandats spéciaux (annexe A)	110 517	104 618	-	104 618	115 529
Fonctionnement (annexe C)	277 324	281 956	-	281 956	287 627
Amortissement des immobilisations corporelles	1 683	-	1 879	1 879	1 130
	389 524	386 574	1 879	388 453	404 286
RÉSULTAT	7 496 \$	9 294 \$	(1 879) \$	7 415 \$	(247) \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars

	2014		2013	
	<u>Fonds d'ad- ministration</u>	<u>Fonds des immobili- sations</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	26 940 \$	6 928 \$	33 868 \$	34 115 \$
Résultat	9 294	(1 879)	7 415	(247)
Investissement en immobili- sations	<u>(1 313)</u>	<u>1 313</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>34 921 \$</u>	<u>6 362 \$</u>	<u>41 283 \$</u>	<u>33 868 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

BILAN

31 mars

2014 2013

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	35 953 \$	26 429 \$
Encaisse réservée - Héritage Culture Laurentides	-	6 800
Placements temporaires	584	22 944
Débiteurs (note 3)	35 785	40 840
Charges payées d'avance	<u>3 032</u>	<u>940</u>
	75 354	97 953

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

<u>6 362</u>	<u>6 928</u>
81 716 \$	104 881 \$

PASSIF À COURT TERME

Emprunt bancaire (note 5)	- \$	31 \$
Créditeurs (note 6)	40 433	40 307
Produits reportés	-	23 875
Produits reportés - Héritage Culture Laurentides	<u>-</u>	<u>6 800</u>
	40 433	71 013

ACTIF NET

Investi en immobilisations	6 362	6 928
Non grevé d'affectations	<u>34 921</u>	<u>26 940</u>
	41 283	33 868
	<u>81 716 \$</u>	<u>104 881 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

....., administrateur



CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*. Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concertation menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle conseil auprès de différents partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes clients et des contributions gouvernementales à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

3. DÉBITEURS	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Clients	13 894 \$	23 644 \$
Taxes	6 742	6 455
Contributions gouvernementales	<u>15 149</u>	<u>10 741</u>
	<u>35 785 \$</u>	<u>40 840 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2014</u>		<u>2013</u>
	<u>Coût</u>	Amortis- sément cumulé	<u>Valeur nette</u>
Équipement informatique	45 464 \$	41 093 \$	4 371 \$
Mobilier de bureau	<u>20 843</u>	<u>18 852</u>	<u>1 991</u>
	<u>66 307 \$</u>	<u>59 945 \$</u>	<u>6 362 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant maximum autorisé de 40 000 \$, renouvelable annuellement et garantie par les contributions gouvernementales à recevoir et autres créances. Tout emprunt bancaire, relatif à cette marge de crédit, porte intérêts au taux de 7 %.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

6. CRÉDITEURS	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fournisseurs	24 983 \$	25 842 \$
Salaires et vacances	<u>15 450</u>	<u>14 465</u>
	<u>40 433 \$</u>	<u>40 307 \$</u>

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par baux et par contrats de location-exploitation. Le solde des engagements suivant ces baux et contrats s'établit à 44 229 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2015	-	23 496 \$
2016	-	20 733 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2014.

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, tels que les placements de portefeuille. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES A ET B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	2014			2013
A - PROJETS, ENTENTES ET MANDATS SPÉCIAUX	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Formation continue et perfectionnement	37 566 \$	37 566 \$	- \$	- \$
Événement La culture en affaires	15 085	14 521	564	-
Portrait culturel régional	9 705	916	8 789	-
Guide des activités culturelles	-	-	-	(195)
Héritage culturel des Laurentides	-	250	(250)	(739)
Refonte du site web	-	-	-	(1 279)
Étude de besoin	21 550	21 550	-	-
CRÉ - Réseau muséal des Laurentides	18 534	18 534	-	-
Politiques culturelles	12 000	10 200	1 800	6 300
Sociétés d'histoire	1 125	1 081	44	-
	<u>115 565 \$</u>	<u>104 618 \$</u>	<u>10 947 \$</u>	<u>4 087 \$</u>

B - PRODUITS AUTONOMES

	2014		2013
	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Réalisation</u>
Location de salle et matériel	300 \$	300 \$	- \$
Commandites	5 040	5 040	7 000
Cotisation des membres	15 000	16 835	16 020
Inscriptions - formation et perfectionnement	17 500	18 408	20 534
Revenus de placement	-	5	753
Remboursements de déplacements	800	739	1 563
	<u>38 640 \$</u>	<u>41 327 \$</u>	<u>45 870 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXE C - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

C - CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	
	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Réalisation</u>
Salaires et charges sociales	180 849 \$	181 977 \$	193 432 \$
Assemblée générale	1 982	1 982	1 998
Assurances	1 352	1 352	1 309
Cotisations et abonnements	824	925	1 624
Entretien général	1 624	1 624	1 085
Formation	4 443	7 560	5 391
Fournitures de bureau et impression	4 838	4 223	6 170
Frais de déplacements et de représentation	11 780	11 712	14 515
Grands prix de la culture	10 260	10 187	14 078
Intérêts et frais bancaires	1 734	1 743	2 247
Location d'équipement	4 223	4 368	4 808
Loyer	20 500	20 266	20 714
Publicité et promotion	-	3	3 566
Services contractuels	19 000	19 151	2 961
Services professionnels	4 482	4 482	5 114
Taxes et permis	2 251	2 791	2 126
Télécommunications	7 182	7 610	6 489
	<u>277 324 \$</u>	<u>281 956 \$</u>	<u>287 627 \$</u>